



Le Salagnard

Septembre 2015



L'information officielle de Salagnon

Sommaire

- Rentrée 2015-2016 page 1
- Halloween page 2
- Informations commun. page 2
- Informations commun. page 3
- Compte rendu de conseil page 3



RENTREE 2015-2016

Mardi 1er septembre les élèves ont retrouvé le chemin de l'école. 113 élèves inscrits pour le moment; d'ici la fin de l'année de nouveaux habitants vont s'installer. Pour les tout petits, ils faisaient connaissance avec leur nouveau lieu de vie. Ils découvraient la classe, le professeur et l'ATSEM qui, tout au long de l'année les accompagneraient. Les plus grands, déjà familiarisés avec les lieux, rencontraient leur nouveau professeur.

Cette année, il y a un grand renouvellement des professeurs.

Classe de CE2-CM2 : M. Nicolas SCHAW

Classe de CE1-CM1 : Mme Valérie DUCROUX

TR : Mme Coralie YEPES-BERNABEU.

M. Etienne COLIN, qui était à Salagnon l'année dernière, assurera les décharges:

Cl1 le lundi - remplacement de Mme MAOT;

Cl2 le jeudi - remplacement de Mme Odile DAVID.

Une aide administrative : Mme Annick LAMBERT.

Mme BERGERON, Mme Odile DAVID et Mme MAOT toujours présentes en CP, grande section de maternelle et petite section de maternelle.

N'oublions pas les deux ATSEM, Mme Marie-Noëlle BROCHIER et Mme Catherine POULET qui sont toujours présentes dans les deux classes de maternelle.

Tous étaient contents de redémarrer une nouvelle année.

Souhaitons-leur une bonne année scolaire.



NAPS

Premier jour de rentrée, premier jour de NAP. Après une année de découverte et de grande satisfaction, la nouvelle année s'annonce pleine de nouveautés.

Rentrée des NAP et NAPINOÙ, réussie entre 80 et 90% des enfants scolarisés participent aux activités proposées.

Pour cette première période :

activité ping-pong avec les CP;

Association ABCD (Animation arts plastiques et arts récup) avec les CE1, CE2, CM1, CM2, CP, et cuisine avec Mireille et Jeannine, qui remporte un franc succès avec les CM1 et CM2.

Nos petits Napinoux qui sont très nombreux en PS cette année à venir participer au temps périscolaire, sont encadrés par Marie-Noëlle et Angélique, sur le thème du «Cirque».

Une organisation un peu différente a été mise en place afin de s'adapter à cette situation.

A RETENIR

26 septembre

Fête du Four - Non mais Non.

10 octobre

Vente de brioches - Sou des écoles

24 octobre

Théâtre - Synopsis - Foyer

31 octobre

Non MAIS Non fête Halloween - Foyer

7-8 14-15 novembre

Exposition peintures - Salle Laigroz

11 novembre

Cérémonie - Armistice - Monument aux morts

Repas des personnes âgées - Foyer



Prochain Conseil municipal

Lundi 19 octobre à 20h 30.

HALLOWEEN

Non MAIS Non ! fête Halloween

Le 31 octobre, au Foyer communal de Salagnon, concert rock avec exposants (peinture, photo, tatoo..) et atelier maquillage ! N'hésitez pas à venir nombreux... Déguisement de rigueur !

EXPOSITION DE PEINTURE

Les 7 et 8 novembre et 14 et 15 novembre à la Salle Laigroz.

INFORMATIONS MUNICIPALES

NOUVEAUX HORAIRES DE LA DECHETTERIE DE SAINT-CHEF

Lundi, Mercredi, Vendredi : 14h00 à 17h00 – (à 18h00 l'été)

Mardi, jeudi : 9h00 à 12h00

Samedi : 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 – (9h00 à 18h l'été)

Changement d'heure : été > fin mars / hiver > fin octobre.

A compter du 1er juillet 2015, le nouveau règlement intérieur (voté à l'unanimité par le comité syndical du SICTOM dans sa séance du 1er avril 2015) sera applicable.

> Horaires d'ouverture

> Conditions d'accès

> Nouveau règlement

Sur le site du Sictom de Morestel vous trouverez tous les renseignements concernant la déchetterie.

RAPPEL

Les bacs à ordures doivent être sortis sur le bord de route le lundi soir et **rentrés le mardi soir au plus tard**. Merci de votre compréhension.

REUNION PUBLIQUE POUR LE PLU

Une réunion sera organisée mardi 6 octobre, à 19 heures salle Laigroz, afin de rendre compte du travail effectué. M. Lathuillier, du cabinet d'urbanisme, répondra à toutes les questions.

La date de la réunion sera diffusée dans le journal «Le Dauphiné», sur le panneau lumineux et sur le site de la commune.

FORUM DE L'EMPLOI NORD-ISERE

Le Forum de l'emploi du Nord-Isère se déroulera le mardi 13 octobre 2015, de 9h00 à 17h00, au Gymnase Jacques-Anquetil à Villefontaine, et ce, dans le cadre d'« 1 semaine pour 1 emploi ».

Une centaine de recruteurs de tous les secteurs (Associations, entreprises privées, établissements publics) seront représentés ainsi que quelques organismes dont les formations sont conventionnées. L'année dernière, plus de 2000 candidats sont venus à ce forum.

Un service d'accueil personnalisé sera mis en place pour accompagner les personnes auprès des employeurs si elles le souhaitent.

Les candidats, quant à eux, peuvent obtenir toutes les informations sur le site de www.1semainepour1emploi.fr:

<http://www.1semainepour1emploi.fr/manifestation/2015-14eme-forum-emploi-et-de-la-formation-professionnelle-du-nord-isere/>

INCIVILITES

Depuis quelques temps, des incivilités ont été commises sur notre commune.

Cela va du jet de pierres à l'intérieur des maisons en passant par les tags sur les abris bus, compteur EDF ou autres.

Vous avez également pu remarquer que certains biens publics ou privés ont subi des dégradations.

Ces actes sont répréhensibles et inadmissibles.

Des plaintes ont été déposées à la gendarmerie, des enquêtes sont en cours et sur le point d'aboutir.

Les personnes ayant commis ses dégradations seront rappelées à l'ordre et devront assumer les conséquences de leurs actes. Si ce sont des mineurs, nous verrons avec les parents comment les sensibiliser.

Nous mettons tout en œuvre pour améliorer le cadre de vie dans notre commune et une poignée d'individus, sans doute désœuvrés, détériorent volontairement certaines installations, ce qui donne une mauvaise image de notre commune.

Nous faisons donc appel à la vigilance de chacun et demandons aux parents de prendre le temps d'en discuter avec leurs enfants.

Petit rappel :

En cas de destruction ou de dégradation volontaire d'un bien, l'amende peut aller de 1500 € à 30 000 €, plus travail d'intérêt général ou prison. Pour un tag léger, l'amende est de 3750 €.

RELAIS SERVICES PUBLICS DANS DES LOCAUX DE LA CCBP AU RONDO

Ce nouveau service a été créé afin de renforcer la présence des services publics sur le territoire des Balmes Dauphinoises et, ainsi, de vous faciliter l'accès à l'information.

Horaires d'ouverture du R.S.P. : du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h à 17h

Contact : Mme BOUAZIZ Audrey, animatrice du Relais Services Publics - 04.28.35.02.07

Permanences

Mission Locale : 2^e et 4^e lundi après-midi du mois 14h / 17h. - Sur RDV au 04.74.97.29.70

Le Salagnard



Léo Lagrange : lundi après-midi (RAM *) 13h30 / 16h30 – mardi 9h / 12h et 14h / 17h – jeudi après-midi 14h / 17h.

Renseignements au 04.37.05.04.13

ADMR : 1^{er} et 3^e mercredi matin du mois 9h / 12h. - Sur RDV au 04.28.35.02.07

CAUE * : 2^e et 4^e mercredi matin du mois 9h / 12h – 1^{er} mercredi après-midi du mois 14h / 17h. - Sur RDV au 04.28.35.02.07

OSEZ Groupe : 4^{ème} mercredi matin du mois 9h / 12h. - Sur RDV au 04.74.83.02.32

Initiative Nord Isère : mercredi après-midi 13h30 / 17h – jeudi 9h / 12h – 13h30 / 17h. - Sur RDV au 04.74.95.31.95

CALENDRIER DES FETES

Réunion avec les associations de Salagnon vendredi 1er octobre à 20 heures pour la programmation du calendrier des fêtes de la prochaine année.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Rassemblement devant le monument aux morts mercredi 11 novembre à 11 heures pour célébrer les morts de la guerre de 1914-1918. Un apéritif sera offert au foyer communal après la cérémonie.

Comme chaque année les anciens sont invités à partager le repas du 11 novembre au foyer communal. Pensez à retenir cette date.

COLLECTE DE TEXTILES ET VETEMENTS USAGERS

Toujours présents pour participer à la collecte : Mmes MM. LAZAT (chemin des Sables), TISSANDIER (chemin des Joannans), MARTIN (chemin du Mont-de-Crucilleux), CECILION (route du Bugey), Marie-Claire VEYET (rue du Village), et MAGAUD (chemin des Sables). Vous pouvez leur déposer vos paquets avant le jeudi 22 octobre dernier délai.

LES COMPTES RENDUS DE CONSEIL

Jeudi 16 Juillet 2015

Présents : DURAND Gilbert, BARRET Daniel, DOMINI FAURE Sylviane, MORAND Virginie, BOULIEU Véronique, DEMUTH Aymeri, LOUIS Christine, PARADIS Stéphane, CONTASSOT Raymond.

Absents : MARTIN André, NUGUET Frédéric, YVRARD Fanny, GIGANDON Marie-Noëlle, LINIGER Benoît.

Excusés : CARREZ Michèle

Pouvoir : CARREZ Michèle à BARRET Daniel.

Secrétaire : PARADIS Stéphane.

DELIBERATIONS

PROCEDURE DE DESAFFILIATION DE GRENOBLE-ALPES METROPOLE DU CDG 38

Le CDG 38 est un établissement public administratif, dirigé par des élus des collectivités, au service de tous les employeurs territoriaux de l'Isère. Fondé sur un principe de coopératif de solidarité et de mutualisation des moyens, il promeut une application uniforme du statut de la fonction publique territoriale, pour plus de 15 000 agents exerçant auprès de plus de 770 employeurs isérois et anime le dialogue social à l'échelle départementale.

Le CDG 38 accompagne les élus, au quotidien, dans leurs responsabilités d'employeurs.

La volonté de désaffiliation de la Métropole s'inscrit dans un contexte d'évolution de cette intercommunalité, en application de la Loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de désapprouver cette demande de désaffiliation.

CREATION DU GRADE D'ATSEM PRINCIPALE DE 2EME CLASSE.

Le maire rappelle au Conseil municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il lui appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services. Compte tenu des propositions d'avancements de grade effectuées par le CDG 38 et validées par le maire, il convient de créer un nouveau grade qui est : ATSEM principale de 2ème classe

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

1/ La création d'un emploi d'ATSEM principale de 2ème classe à temps non complet à compter du 1er août 2015.

Cet emploi est pourvu par des fonctionnaires de catégorie C.

2/ De modifier ainsi le tableau des emplois.

3/ D'inscrire au budget les crédits correspondants.

L'information officielle de Salagnon

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR LA PRISE DE LA COMPETENCE « RESEAUX ET SERVICES LOCAUX DE COMMUNICATION ELECTRONIQUE »

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal de la délibération en date du 17 juin 2015 prise par le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Les Balmes Dauphinoises pour la modification des statuts afin d'exercer à la place des communes membres la compétence :

« Réseaux et services locaux de communication électronique au sens de l'article L 1425-1 du Code Général des Collectivités territoriales ».

Le Conseil municipal, après avoir soumis ladite proposition, et après en avoir délibéré, par 10 (dix) voix pour, 0 (zéro) voix contre et 0 (zéro) abstention :

Approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes Les Balmes Dauphinoises.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR LA PRISE DE LA COMPETENCE « EQUIPEMENT TENNISTIQUE »

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal de la délibération en date du 17 juin 2015 prise par le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Les Balmes Dauphinoises pour la modification des statuts afin d'exercer à la place des communes membres la compétence :

« Equipement tennistique ».

A savoir :

Réalisation, entretien et fonctionnement du pôle tennistique.

Création de nouveaux courts de tennis et rénovation des courts de tennis existants sur les communes membres.

Création / Réfection et mise aux normes de l'éclairage des courts de tennis existants sur les communes membres.

Le Conseil municipal, après avoir soumis ladite proposition, et après en avoir délibéré, par 8 (huit) voix pour, 0 (zéro) voix contre et 2 (deux) abstentions :

Approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes Les Balmes Dauphinoises, notamment l'article B3 de ses statuts pour prendre la compétence « Equipement tennistique ».

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR « ACQUISITION ET INSTALLATION DE SANITAIRES A NETTOYAGE AUTOMATIQUE »

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal de la délibération en date du 17 juin 2015 prise par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Les Balmes Dauphinoises pour la modification des statuts afin d'exercer à la place des communes membres la compétence :

« Acquisition et installation de sanitaires à nettoyage automatique. »

Le Conseil municipal, après avoir soumis au ladite proposition, et après en avoir délibéré, par 10 (dix) voix pour, 0 (zéro) voix contre et 0 (zéro) abstention :

Approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes Les Balmes Dauphinoises.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR « LA CREATION D'UN SERVICE INTERCOMMUNAUTAIRE D'AUTORISATION DE DROIT DES SOLS (ADS) A L'ECHELLE DES COMMUNAUTES DE L'ISLE CREMIEU, DU PAYS DES COULEURS ET DES BALMES DAUPHINOISES »

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que l'article 134 de la loi 2014-366, dite ALUR, prévoit que les instructions des autorisations d'urbanisme dans les communes membres d'un EPCI de plus de 10 000 habitants ne seront plus assurées par les services de l'Etat à compter du 1er juillet 2015.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants :

Accepte de prendre en compte dans les statuts de la Communauté de Communes la mention suivante :

« La Communauté de Communes Les Balmes Dauphinoises est habilitée par ses communes membres à fournir les prestations prévues par les articles R 410-5 et R423-15 du Code de l'Urbanisme, dans le prolongement de ces attributions et relatives à l'instruction des autorisations d'urbanisme ».

TARIF DE LA CANTINE ET DE LA GARDERIE

Monsieur le Maire propose une augmentation du tarif de la cantine scolaire ainsi que celui de la garderie du matin et de la garderie du soir, applicable à partir du 1er septembre 2015.

Ce qui porterait le prix du repas de 4,15 à 4,19 €.

Celui de la garderie du matin de 1,25 € à 1,26 €.

Et celui de la garderie du soir de 2,60 € à 2,63 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres votants,

Décide de porter le prix du repas de la cantine à 4,19 €, celui de la garderie du matin à 1,26 € et celui de la garderie du soir à 2,63 €. Ces tarifs seront applicables dès le 1er septembre 2015.

Le contenu des conseils est consultable en mairie ou sur le site officiel de la commune